

ORDONNANCE COLLECTIVE

INITIER ET ADMINISTRER UN PROTOCOLE D'ÉLIMINATION POUR TRAITER LA CONSTIPATION		OC-M-18
Date d'entrée en vigueur 17 mars 2015	Date de révision	
Remplace l'ordonnance permanente : A-1.18 Administrer une médication per os : laxatif (5) et lavement Fleet (5.1).		
Professionnels habilités à exécuter l'ordonnance		
Les infirmières et infirmiers habilités qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.		
Secteur(s) d'activités visé(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Centre Comtois : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme SAPA : soins à domicile. • Centre de services Avellin-Dalcourt : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme hébergement; ➤ Programme SAPA : unité de courte durée gériatrique (UCDG). 		
Personne, groupe de personnes ou situation clinique visés		
L'ensemble de la clientèle adulte des secteurs visés.		
Activités réservées de l'infirmière		
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique; • Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance. 		
Médecins répondants		
<ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant à l'UCDG et l'hébergement; • Médecin de famille de l'utilisateur ou Dr Thierry Dambry si l'utilisateur n'a pas de médecin de famille aux soins à domicile. 		
Indications et conditions d'initiation	<p>Usager/résident présentant une ou plusieurs des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élimination de petites quantités de selles dures et sèches; • deux jours sans selle pour les usagers/résidents en fin de vie; • trois jours sans selle pour les autres usagers/résidents. <p>Note : Selon le jugement de l'infirmière et l'état de l'utilisateur/résident précédant les journées sans selles (ex. : gastro-entérite), l'infirmière peut décider d'attendre avant d'appliquer cette ordonnance collective.</p>	
Intentions thérapeutiques	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'élimination du contenu intestinal; • Prévenir et soulager les signes, les symptômes et les complications associés à la constipation. 	

Contre-indications	<ul style="list-style-type: none"> • Symptômes gastro-intestinaux : douleurs abdominales, nausées, vomissements, diarrhée; • Altération des signes vitaux; • Hypersensibilité ou intolérance à l'un des produits devant être utilisés; • Saignement gastro-intestinal; • Chirurgie abdominale, rectale ou urinaire récente (3 derniers mois); • Infarctus du myocarde récent.
Limites/Référence au médecin	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une contre-indication; • Aviser le médecin traitant selon les modalités de l'algorithme à l'annexe 1; • Il faut préciser que le changement des habitudes d'élimination de l'utilisateur/résident doit être signalé au médecin traitant, afin que celui-ci en tienne compte dans son évaluation médicale.
Directive	Appliquer l'algorithme à l'annexe 1.
Références aux méthodes de soins de l'AQESSS	<ul style="list-style-type: none"> • Administrer un médicament par voie rectale (suppositoire/onguent); • Administrer un lavement par voie rectale; • Examen par toucher rectal; • Curage rectal.
Sources	<p>CSSS DE TROIS-RIVIÈRES. <i>Ordonnance collective OC 5.53A « Traiter la constipation »</i>, janvier 2009.</p> <p>CSSS DE QUÉBEC-NORD. <i>Ordonnance collective OC-19 « Initier des mesures thérapeutiques pour la constipation aiguë »</i>, octobre 2011.</p>

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigée par :

Annie Dubé, conseillère-cadre intérimaire en soins infirmiers

Date : 2015-03-11

Personnes consultées :

Karine Bertrand, conseillère en soins infirmiers

Date : 2015-03-12

Valérie Béland, pharmacienne au département de pharmacie

Date : 2015-03-13

Catherine Laurence, infirmière clinicienne à l'hébergement

Date : 2015-03-17

Validée par :

Original signé

Jocelyn Milot, inf., M. Sc.
Directeur des soins infirmiers
et des programmes services

Date : 2015-03-17

PROCESSUS D'APPROBATION

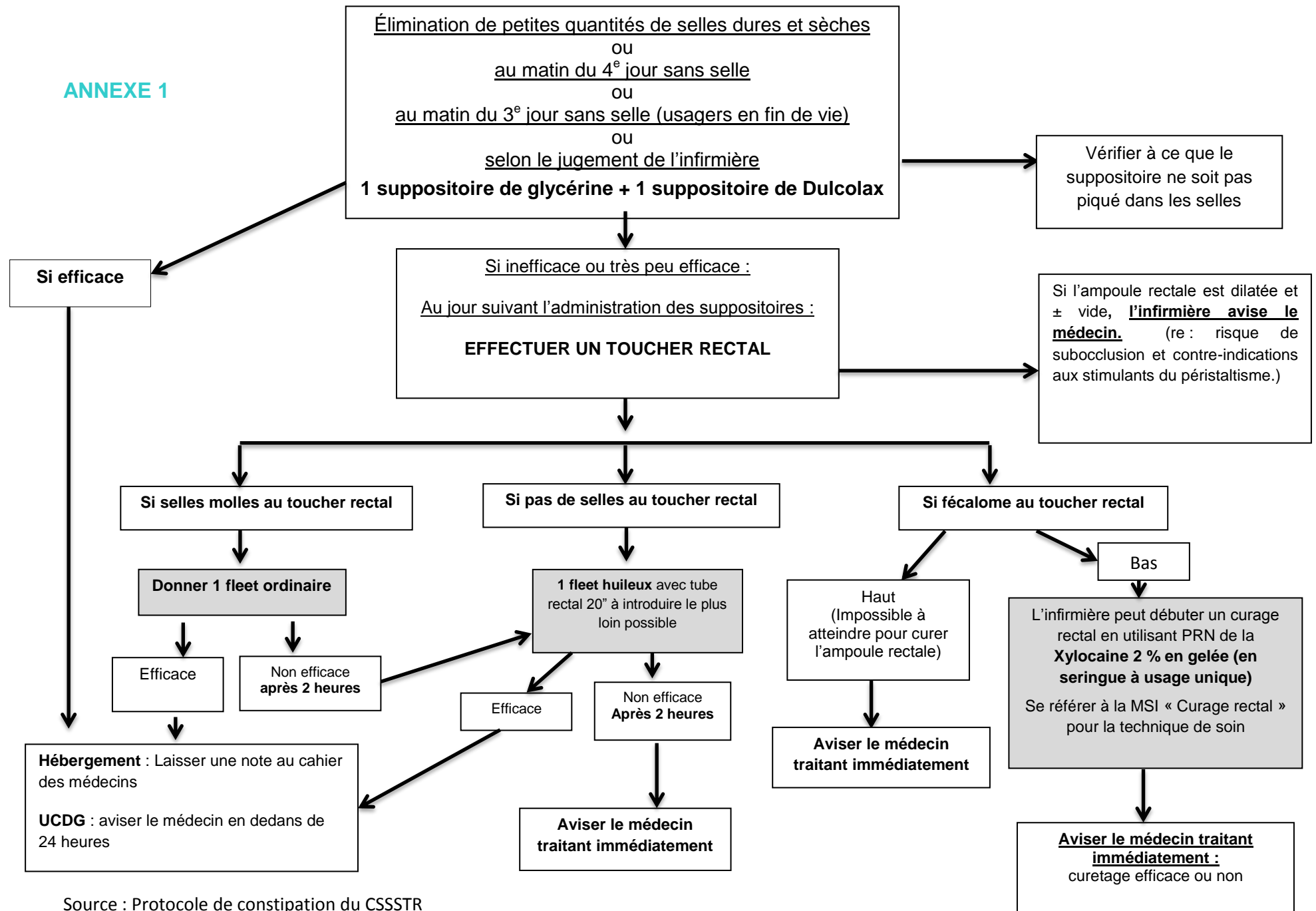
Approuvée par :

Original signé

Dr Martin Lamy
Président du CMDP

Date : 2015-03-17

ANNEXE 1



Source : Protocole de constipation du CSSSTR